

PAR COURRIEL

Québec, le 12 octobre 2021

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 6 octobre 2021

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 6 octobre dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants :

- Données sur la représentativité des membres des communautés noires au sein des institutions et organismes publics.

Vous avez d'ailleurs inclus un tableau et un glossaire afin de nous permettre de répondre adéquatement à votre demande.

En réponse à votre requête, nous vous informons que nous ne compilons aucun renseignement spécifique à la représentativité des personnes issues des communautés noires au sein de l'Office de la protection du consommateur. Les données sur l'appartenance à des groupes de communautés culturelles sont colligées sous le vocable MVE (minorités visibles et ethniques).

Nous vous invitons à consulter les pages 36 à 38 de notre [Rapport annuel de gestion 2020-2021](#), dans lesquelles sont colligées des informations relatives aux membres des MVE à l'Office.

Enfin, vous pouvez consulter la fiche G.15 A et B (page 18) réalisée à l'occasion de l'[Étude des crédits budgétaires 2021-2022](#), fiche qui dresse notamment la répartition des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi à l'Office en date du 28 février 2021.

Notez par ailleurs qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision. Le document intitulé « avis de recours en révision » est joint à la présente et vous fournit plus d'explications.

Veillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Marjorie Théberge
Responsable de l'accès à l'information

p. j.